



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'EMBRUN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 27 avril 2026 à 10h00**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 10h00 à Embrun, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Embrun, sous la présidence de madame Chantal EYMEOD, Présidente du C.C.A.S.

Date de convocation : 20 avril 2026

Secrétaire de séance : Benjamin SABY

PRÉSENTS (11) : Chantal EYMEOD, Zoïa DEPEILLE, Hélène GOY, Aurélie CAMIER-LONGEPIERRE, Benjamin SABY, Jessica BOSSEINS, Annabelle CONSTANT, Bernadette FIGARELLA, Marie-Josée DIEBOLD, Sylvie CHASSAIN, Marie-Thérèse PASCAL

POUVOIRS (3) : Hubert JOST, Olivier LEFRANCOIS, Monique MARCOU

ABSENTS EXCUSÉS (1) : Marie-Christine BARBERO,

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14

Rapport N° 2026-25 : Élection du Vice-président du C.C.A.S

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »

Vu l'art R123-18 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que Madame la Président du C.C.A.S a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Zoïa DEPEILLE s'est portée candidate à la fonction de Vice-présidente du C.C.A.S ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- NOM : Zoïa DEPEILLE
- Pour : 14
- Contre : 0
- Blancs : 0

Article 1er : Est élue Vice-présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de la ville d'Embrun, Zoïa DEPEILLE.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : la Présidente du C.C.A.S est chargée de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-260500574-20260427-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

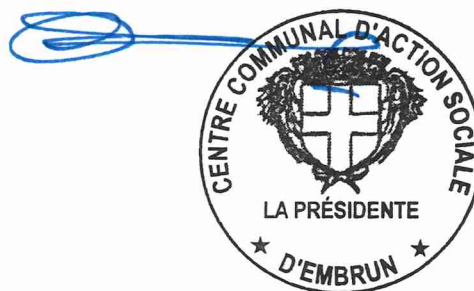


Fait et délibéré en séance

Le 27 avril 2026

La Présidente du C.C.A.S

Madame Chantal EYMEOUD



Publié le 11/05/2026